

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### I. PRIX:

Les prix sont basés sur les conditions économiques en vigueur au moment de la confirmation de commande. Ils sont révisables en fonction de l'évolution de ces conditions sous réserve de la réglementation en vigueur en matière de prix. Ceux-ci sont établis nets, sans escompte.

### II. DEVIS:

La remise d'un devis ne peut constituer un engagement pour une exécution immédiate, sauf Stipulation expresse dans ce sens.

Nos projets, nos études de même que nos devis restent notre propriété et ne peuvent être Communiqués à des tiers, ni reproduits sans autorisation préalable.

Lorsqu'un devis est établi, et que les deux partis se sont mis d'accord, les délais de paiement convenus dès la réception de la facture doivent être strictement respectés. Si lors du déroulement des travaux, un ou plusieurs ajouts étaient demandés, ils ne pourraient en aucun cas, suspendre ou modifier l'acquittement de la facture en correspondance avec le devis préétabli.

### III. COMMANDES.

Les commandes nous transmises ne nous engagent qu'après confirmation écrite.

Les délais prévus par la commande ne commencent à courir qu'à partir du jour ouvrable qui suit la remise des documents nécessaires.

Toute livraison en tissus et tapis ne sera effectuée que pour un métrage supérieur à 1 mètre courant ou 1 mètre carré, considéré comme minimum de facturation.

Pour toute commande de réassortiment (revêtements, laquage, tissus, tapis, etc...), de légères variations de nuance ne peuvent pour des raisons techniques, être évitées.

### IV. MODIFICATION DE COMMANDE:

Toute modification quantitative ou qualitative de commande confirmée ne pourrait être acceptée que dans les limites où la facturation n'est point perturbée.

### V. ANNULATION DE COMMANDE:

Aucune annulation même partielle de commande confirmée ne peut être acceptée , sauf accord écrit de notre part.

Nous réservons, en ce cas , le droit de facturer 20% du montant de la commande annulée , en contrepartie du préjudice et des frais occasionnés par cette annulation.

### VI. DELAIS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les délais de livraison peuvent être influencés par le fait de tiers (fournisseurs ou sous-traitants ) , par des cas fortuits ou de force majeure , ils ne sont pas considérés comme un engagement formel.

Le retard dans la fourniture, sauf stipulation contraire, ne peut ni constituer un motif de refus ni donner lieu à des dommages et intérêts.

Les délais de fourniture sont prorogés au minimum du retard apporté par le client à confirmer

sa commande

#### VII. PAIEMENTS:

1) Produits à livrer sans adaptation: 50% à la commande - comptant net le jour de livraison.

2) Produits à livrer avec adaptation (cuisine, bibliothèque...): 30% à la commande- 80% 6 à 8 semaines à dater du devis - solde après pose.

3) Travaux : 30% à la commande - 30% durant les travaux ou états d'avancements - solde, 30 jours date de facturation (sauf stipulation contraire écrite ).

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable une majoration de 15% à titre de clause pénale pour un montant minimum de 500 Euro, De même, toute facture non soldée à son échéance portera de plein droit intérêt à 12% l'an sans mise en demeure préalable, l'échéance du terme tenant lieu.

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture.

Les chèques n'emportent ni novation ni dérogation au défaut de paiement.

Le client ne peut se prévaloir pour refuser un paiement d'une contestation à notre firme.

Les marchandises restent l'entière propriété du vendeur jusqu'au paiement complet de la facture.

En cas d'inexécution de ses obligations, le vendeur s'engage à indemniser l'acheteur d'une manière identique à celle prévue aux articles précédents.

#### VIII. RECLAMATIONS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION:

Toute réclamation, de quelque nature qu'elle soit, doit être effectuée par écrit , en détail , dans les huit jours suivant la réception des marchandises, sauf en cas de vice caché.

Toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du client même si l'envoi se fait franco.

Toutes contestations relatives à nos marchandises ou à leur règlement sont de la compétence

exclusive des Tribunaux de Tournai. Les modes de livraison ou de paiement n'emportent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

En cas de conflit entre les présentes conditions de vente et les conditions figurant sur les commandes de l'acheteur, seules les présentes conditions seront applicables.